



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 7 janvier 2026, le conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 2026-05 sur l'occupation et l'entretien de la Ville de Kingsey Falls ».

Ce projet de règlement vise principalement à s'assurer qu'un certain standard de qualité structurale sera préservé pour un bâtiment en régissant, entre autres l'entretien de toutes ses parties constituantes afin qu'elles offrent la solidité nécessaire pour résister aux divers éléments de la nature, sa conservation en bon état pour qu'il puisse servir à l'usage auquel il est destiné et soit sécuritaire, salubre et habitable pour ses occupants, son entretien de manière à ce qu'il ne paraisse pas délabré ou dans un état apparent et continu d'abandon et son maintien dans un état qui assure sa conservation et évite qu'il se détériore. En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), toute municipalité devra avoir adopté un règlement sur l'entretien et l'occupation des bâtiments à compter du 1 er avril 2026,

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le 2 février à 18h45 à la salle du conseil, situé au 2 rue Pinard, Kingsey Falls.

Cette assemblée publique de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Kingsey Falls situé au 401, boul. Marie-Victorin, Kingsey Falls (Québec) J0A 1B0 selon les heures d'ouverture habituelles et sur le site Internet de la Ville : <https://www.kingseyfalls.ca/>.

Donné à Kingsey Falls, le 14 janvier 2026

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière